



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 10 avril 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2019-199

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 13, 20 ET 27 MARS 2019 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 19 MARS 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 13, 20 et 27 mars 2019 ainsi que de la séance spéciale tenue le 19 mars 2019 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2019-200

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - 2016 SP 053 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DU VIEUX-AYLMER - CHEMIN EARDLEY ET RUE JUBILEE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-379 du 18 mai 2016, a adjugé un mandat de 227 650,50 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+ s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet de réfection du Vieux-Aylmer – Chemin Eardley et rue Jubilee;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 11 414,72 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 145346 et 147309;

CONSIDÉRANT QU'au plan directeur – Vélo, ayant été adopté en 2018, un lien cyclable est projeté sur le chemin Eardley;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs-conseils a soumis à la Ville de Gatineau un montant de 24 206,84 \$ incluant les taxes, pour assurer les services professionnels supplémentaires, non prévus initialement au mandat, afin d'en réaliser le lien cyclable, dans le cadre du projet de réfection du Vieux-Aylmer - Chemin Eardley et rue Jubilee;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ce mandat supplémentaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les délégations de pouvoir numéros 145346 et 147309 totalisant un montant de 11 414,72 \$ incluant les taxes;

De plus, ce comité autorise un montant supplémentaire de 24 206,84 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, pour les demandes de services professionnels numéros AV-400 et AV-402 dans le cadre du projet de réfection du Vieux-Aylmer – Chemin Eardley et rue Jubilee, portant ainsi le coût total du mandat de services professionnels à 263 272,06 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15006-030-19707	22 104,07 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 15-3053 - Aqueduc chemin Eardley
04-13493	1 052,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 050,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-201

SOUMISSION 2018 SP 188 - MISE AUX NORMES DE L'APPAREIL DE TRANSPORT VERTICAL, SALLE JEAN-DESPRÉZ - MAISON DU CITOYEN - PROJET 15-2034 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS Construction inc., 1910, chemin Pink, suite 210, Gatineau, Québec, J9J 3N9, pour la fourniture des matériaux, de la main-d'œuvre et des équipements nécessaires pour le remplacement de l'appareil de transport vertical existant, plateforme élévatrice, se trouvant à la Salle Jean-Després de la Maison du Citoyen, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 106 811,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 février 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-14001-009-19708	97 533,36 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - 15-2034 - Monte-charge - Salle Jean-Després
04-13493	4 645,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 633,39 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-202

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - 2018 SP 190 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2019-2020 - MÉGA-MANDAT PHASE 2 - LOT 3, PROJET 17-3043 - RÉFECTION ROUTIÈRE - CHEMIN EARDLEY, DE LA RUE FRONT AU BOULEVARD DES ALLUMETIÈRES AINSI QUE LES PROJETS 17-3055 ET 16-3049 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX VIEUX-AYLMER, RUES BROOK, HELENORE, DOUGLAS, DERWIN ET JOHN - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER – AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, suite à l'appel d'offres numéro 2018 SP 190, a adjudgé, par sa résolution numéro CE-2018-822 du 7 novembre 2018, un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils WSP Canada inc., pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du lot 3 du Programme de réfection du réseau routier 2019–2020, méga-mandat phase 2, pour un montant total de 349 653,35 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de plans et devis prévoyait déjà une étude environnementale de site phase 1 pour chacun des projets du lot 3 et que les résultats de cette étude indiquent des potentiels de contamination et suggèrent la réalisation d'une étude environnementale de site phase 2 pour chacun des projets afin de confirmer la contamination et de déterminer la gestion des sols et de l'eau contaminés pendant les travaux;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement d'honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 67 835,25 \$ incluant les taxes, est requis pour réaliser l'étude environnementale de site phase 2 pour chacun des tronçons de rue à l'étude;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des honoraires au montant de 67 835,25 \$ incluant les taxes, à la firme d'ingénieurs-conseils WSP Canada inc., dans le cadre du mandat de préparation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du lot 3 du Programme de réfection du réseau routier 2019–2020, méga-mandat phase 2, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût du contrat représente un montant de 417 488,60 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-015-19709	20 472,56 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3043 – Rues Eardley, Front et boulevard des Allumettières
18-16003-041-19710	20 735,03 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3043 – Rues Eardley, Front et boulevard des Allumettières
18-16003-042-19711	20 735,03 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3055 – Réfection des rues Helenore, Derwin et John
04-13493	2 950,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 942,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-203

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DOZOIS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Dozois, dossier RS-19-041, comme illustré au plan numéro CRO-19-144 du 28 février 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Dozois	Ouest	De la rue Principale, sur une distance de 24 m vers le sud	2 heures 7 h à 18 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-144 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-204

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE DUBLIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de Dublin, dossier RS-18-399, comme illustré au plan numéro CRO-18-667 du 30 janvier 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Dublin	Nord	À partir du boulevard de l'Amérique-Française, sur une distance de 191 m vers l'ouest	En tout temps
Dublin	Sud	À partir d'un point situé à 41 m à l'ouest du boulevard de l'Amérique-Française, sur une distance de 5 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-667 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-205

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CM-2017-248 du 14 mars 2017, octroyait un contrat à la firme Pomerleau inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull pour un montant total de 58 381 902,02 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-1096 du 13 décembre 2017, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 525 610,11 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-176 du 23 mars 2018, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 250 740,84 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-394 du 6 juin 2018, entérinait un troisième ajustement de coûts pour un montant total de 368 065,34 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-585 du 4 juillet 2018, entérinait un quatrième ajustement de coûts pour un montant total de 588 833,91 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-803 du 31 octobre 2018, entérinait un cinquième ajustement de coûts pour un montant total de 321 078,10 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-915 du 11 décembre 2018, entérinait un sixième ajustement de coûts pour un montant total de 527 843,41 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019 163 du 20 mars 2019, entérinait un septième ajustement de coûts pour un crédit total de 4 021 996,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc. pour un montant de 48 600,04 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 159159;

CONSIDÉRANT QU'après révision, le consultant Stantec inc. recommande un montant supplémentaire de 268 437,27 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite de 200 000 \$ prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 159159 pour un montant de 48 600,04 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 268 437,27 \$ incluant les taxes, dans le cadre du contrat des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 317 037,31 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 57 259 114,46 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30787-004-19712	245 119,01 \$	Honoraires et travaux techniques – 2014-2018 - 12-501 - Contingences – Usine de production d'eau potable – Secteur de Hull
04-13493	11 673,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 644,54 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-206

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
CHEMIN FREEMAN - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC -
ISABELLE N. MIRON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le chemin Freeman, dossier RS-18-421, comme illustré au plan numéro CRO-19-089 du 8 février 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Freeman	Sud	D'un point situé à 30 m à l'est de la rue de l'Arche, jusqu'à l'impasse du Marais	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-089 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-207

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT -
BIBLIOTHÈQUE LUCIEN-LALONDE, 225, RUE BERRI - DISTRICT ÉLECTORAL
DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement dans le stationnement de la bibliothèque Lucien-Lalonde située au 225, rue Berri, dossier RS-18-406, comme illustré au plan numéro CRO-18-673 du 16 janvier 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Emplacement</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Bibliothèque Lucien-Lalonde	Dans tout le stationnement	2 heures Entre 7 h et 22 h Excepté permis qui l'autorise

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Emplacement</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Bibliothèque Lucien-Lalonde	Dans tout le stationnement	Entre 22 h et 7 h

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-673 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-208

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE ISABELLE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-
MONTAGNE–SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Isabelle, dossier RS-19-017, comme illustré au plan numéro CRO-19-081 du 28 février 2019, afin de :

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Isabelle	Ouest	À partir d'un point situé à 15 m au sud de la rue Jolicoeur, sur une distance de 47 m vers le sud	15 minutes 8 h 30 à 14 h 30 Lundi au vendredi Septembre à juin

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Isabelle	Ouest	À partir d'un point situé à 15 m au sud de la rue Jolicoeur, sur une distance de 47 m vers le sud	7 h 30 à 8 h 30 et de 14 h 30 à 15 h 30 Lundi au vendredi Septembre à juin Excepté autobus scolaire

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-081 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-209

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE BOURQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-
MONTAGNE–SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation du stationnement sur la rue Bourque, dossier RS-19-033, comme illustré au plan numéro CRO-19-143 du 4 mars 2019, afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Bourque	Nord	À partir d'un point situé à 34 m à l'est de la rue Berri, sur une distance de 38 m vers l'est	7 h à 18 h Lundi au vendredi Décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-143 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-210

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE SAINT-HENRI - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT –
CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Saint-Henri, dossier RS-19-005, comme illustré au plan numéro CRO-19-096 du 14 février 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Henri	Ouest	De la rue Adélarde-Beauchamp, sur une distance de 16 m vers le sud	7 h à 18 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-096 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-211

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DUMAS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Dumas, dossier RS-19-054, comme illustré au plan numéro CRO-19-145 du 4 mars 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Dumas	Sud	De la rue Richelieu, sur une distance de 18 m vers l'est	15 minutes

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionné aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-145 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-212

IMPLANTATION D'UNE INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE - INTERSECTION DU BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES ET DE LA RUE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète l'implantation d'une interdiction d'effectuer un virage à droite du boulevard des Allumettières vers la rue de Notre-Dame-de-l'Île, entre 15 h 30 et 16 h 15, du lundi au vendredi, de septembre à juin, excepté autobus, dossier RS-19-052, comme illustré au plan numéro CRO-19-146 du 4 mars 2019.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-146 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-213

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LES PONTS D'ÉTAGEMENT DES RUES VICTORIA, P-14384 ET DE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, P-14377, AU-DESSUS DU BOULEVARD MAISONNEUVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit réaliser des travaux de réparation sur les ponts d'étagement des rues Victoria et de l'Hôtel-de-Ville au-dessus du boulevard Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE les travaux, qui étaient prévus en 2018, ont été reportés en 2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus entre mai et septembre 2019 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient s'échelonner sur environ huit semaines non consécutives;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exécution de ces travaux, une voie devra être fermée en direction contraire de la pointe, sur le boulevard Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux pourront être réalisés de nuit et/ou le dimanche, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit, du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports du Québec à faire réaliser les travaux sur les ponts d'étagement des rues Victoria et de l'Hôtel-de-Ville, au-dessus du boulevard Maisonneuve, pendant huit semaines non consécutives entre mai et septembre 2019 inclusivement;

QUE ce comité demande au ministère des Transports du Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2019-214

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE DES FLEURS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE –
JEAN LESSARD**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue des Fleurs, dossier RS-18-424, comme illustré au plan numéro CRO-19-039 du 4 février 2019, afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
des Fleurs	Nord	D'un point situé à 17 m à l'ouest de la rue des Pensées jusqu'à un point situé à 17 m à l'est de la rue des Pensées	En tout temps
des Fleurs	Sud	À partir d'un point situé à 50 m à l'est de la rue Hervé, sur une distance de 120 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La modification à la signalisation de stationnement sera effectuée par l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation de ses travaux.

Adoptée

CE-2019-215

IMPLANTATION D'UN NOUVEAU PASSAGE POUR PIÉTONS - INTERSECTION DE LA MONTÉE DALTON ET DE LA RUE DU SOUS-BOIS – DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'un nouveau passage pour piétons sur la montée Dalton, au sud de l'intersection avec la rue du Sous-Bois, dossier RS-19-029, comme illustré au plan numéro CRO-19-083 du 27 février 2019.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-083 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-216

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES 2015 - GROUPE 2

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-660 du 26 août 2015, adjugeait un mandat à la firme Englobe Corp. pour les services professionnels de contrôle des matériaux dans le cadre des Projets d'infrastructures 2015 – Groupe 2 pour un montant total approximatif de 85 759,85 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 135164 et 137356 ont déjà été approuvées pour un montant total de 8 087,55 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Englobe Corp. a déposé à la Ville de Gatineau une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 1 221,03 \$ incluant les taxes, pour la supervision des travaux correctifs à la demande du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement d'honoraires professionnels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 135164 et 137536 d'un montant total de 8 087,55 \$ incluant les taxes;
- autorise le montant de 1 221,03 \$ incluant les taxes, à la firme Englobe Corp. pour les services professionnels additionnels requis pour la supervision des travaux correctifs, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total du contrat représente un montant de 95 068,43 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30614-026-19713	1 114,96 \$	Réfection d'égout et d'aqueduc et bassin de rétention du ruisseau Blanchette -11-110 - Dalton. B – Protection des berges
04-13493	53,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	52,97 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-217

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - 2016 SP 016 - TRANSPORT ET DISPOSITION DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est adjudgée un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant indexé - Année optionnelle taxes incluses	1 ^{ère} période visée	Autre option de renouvellement
CE-2016-205	---	Drain-All Itée	2016 SP 016 - Transport et disposition de résidus domestiques dangereux	86 634,79 \$	12 mai 2019 au 11 mai 2020	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix unitaires soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir de la dernière année optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la dernière période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 4 février 2016.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2020, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires, et ce, en fonction des quantités réelles à disposer.

Adoptée

CE-2019-218

OPTION DE RENOUELEMENT - SOUMISSION 2018 SP 032 - SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS - EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET SUIVI DES OUVRAGES DE SURVERSES

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant indexé - Année optionnelle taxes incluses	1 ^{ère} période visée	Autre option de renouvellement
CE-2018-255	---	Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.	2018 SP 032 – Services professionnels – Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées	268 353,37 \$	18 avril 2019 au 17 avril 2020	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 15 février 2018.

De plus, ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la deuxième période optionnelle prévue au contrat, le cas échéant.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2020 et 2021, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2019-219

ACQUISITION PAR EXPROPRIATION DE SERVITUDES EN FAVEUR DE LA VILLE DE GATINEAU - PARTIES DES LOTS 4 986 007, 2 727 720 ET 2 469 575 - PROJET DE STABILISATION DES BERGES - INTERSECTION DES RUES GEORGES ET DE L'ÉCORCE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la société 9100091 Canada inc. est propriétaire des lots 4 986 007 et 2 727 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, connus comme étant un terrain vacant situé au coin des rues Georges et de l'Écorce;

CONSIDÉRANT QUE la société 6482775 Canada inc. est propriétaire du lot 2 469 575 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, connu comme étant le 160, rue Georges;

CONSIDÉRANT QUE selon les conclusions d'une étude menée par la Ville de Gatineau en 2016 afin d'évaluer la stabilisation des berges du cours d'eau existant situé dans une zone de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles, des signes d'érosion importants ont été observés à plusieurs endroits sur les terrains privés touchés, de part et d'autre du cours d'eau. À cet effet, la réalisation de travaux de stabilisation des berges du cours d'eau et la construction d'un nouvel exutoire pluvial, ont été jugés prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit également acquérir des servitudes réelles et perpétuelles de drainage, d'accès, de non-déboisement et d'enrochement sur une partie des lots 4 986 007, 2 727 720 et 2 469 575 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, pour la stabilisation des berges du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les nombreuses discussions avec les propriétaires n'ont, à ce jour, pas permis de procéder à l'acquisition de gré à gré des parcelles nécessaires pour les servitudes requises et étant donné l'urgence des travaux à réaliser :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- mandate les Services juridiques à accomplir tout acte utile et à signer tout document nécessaire à l'accomplissement de toutes les procédures et démarches d'acquisition par expropriation des servitudes ci-dessous, en faveur de la Ville de Gatineau :
 - Servitude réelle et perpétuelle de drainage sur :
 - une partie du lot 4 986 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 175,8 m²;
 - une partie du lot 2 727 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 163,4 m²;
 - Servitude réelle et perpétuelle d'accès sur :
 - une partie du lot 4 986 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 123,8 m²;
 - une partie du lot 2 727 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 183,0 m²;
 - Servitude réelle et perpétuelle de non-déboisement sur :
 - une partie du lot 4 986 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 396,1 m²;
 - une partie du lot 2 727 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 1038,2 m²;
 - une partie du lot 2 469 575 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 98,4 m²;
 - Servitude réelle et perpétuelle d'enrochement sur :
 - une partie du lot 4 986 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 360,1 m²;
 - une partie du lot 2 727 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 943,7 m²;
 - une partie du lot 2 469 575 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 87,2 m²;
- autorise le trésorier à verser à la société 9100091 Canada inc., ou pour son compte, au greffe de la Cour supérieure, un montant de 10 602,35 \$ plus taxes si nécessaire, représentant l'indemnité provisionnelle applicable conformément à la Loi sur l'expropriation et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à verser à la société 6482775 Canada inc., ou pour son compte, au greffe de la Cour supérieure, un montant de 727,37 \$ plus taxes si nécessaire, représentant l'indemnité provisionnelle applicable conformément à la Loi sur l'expropriation et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- mandate les Services juridiques et le Service des biens immobiliers à poursuivre les négociations pour en venir à un règlement hors cour, permettant ainsi à la Ville de Gatineau de réaliser les travaux prioritaires quant à la stabilisation des berges.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30770-008-19706	11 894,79 \$	Aménagement et correction des berges - Bassins versants -12-104 - Acquisitions - Rues Georges et de l'Écorce
04-13493	566,49 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	565,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-220

SOUSSION 2018 SP 315 - SERVICE DE SIGNALEURS ROUTIERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 2932733 Canada inc., Signebec inc., 19, rue de Varennes, Gatineau, Québec, J8T 8G7, pour le service de signaleurs routiers, pour un montant total approximatif pour deux ans de 315 381,02 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 février 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux années avec la possibilité de renouvellement d'une période additionnelle de deux années.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2020 à 2021 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31230-521-19715	9 999,99 \$	Trottoirs et bordures – Entretien et réparations d'infrastructures
02-41520-521-19716	30 000,00 \$	Fossés urbains et ruraux – Entretien et réparations d'infrastructures
02-41541-521-19717	9 999,99 \$	Ajustements des structures – Entretien et réparations d'infrastructures
02-71430-521-19718	11 000,00 \$	Horticulture et arboriculture – Entretien et réparations d'infrastructures
02-41310-521-19719	15 000,00 \$	Réseau d'aqueduc – Entretien et réparations d'infrastructures
02-41510-521-19720	5 500,00 \$	Entretien - Réseaux d'égout – Entretien et réparation - Infrastructures
02-31510-521-19721	9 999,99 \$	Feux de circulation et traverses - Entretien et réparations d'infrastructures
02-31410-521-19722	3 000,00 \$	Éclairage de rues - Entretien et réparations d'infrastructures
02-31210-521-19723	49 492,46 \$	Rues pavées – Entretien et réparations d'infrastructures
04-13493	6 857,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 840,47 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-221

SOUSSION 2018 SP 272 - NETTOYAGE ET RÉPARATION DE VÊTEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SaniGear Fire inc., 545, rue Trillum, Kitchiner, Ontario, N2R 1J4, pour le nettoyage et réparation de vêtement de protection individuelle pour un montant total approximatif, pour cinq ans, de 178 336,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 décembre 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans, prenant effet à compter de la date d'adjudication du contrat. Les prix seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2020 à 2024 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22200-495-19714	32 568,96 \$	Dépenses – Opérations incendie – Vêtements et accessoires
04-13493	1 551,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 547,21 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-222

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-11 POUR UN MONTANT TOTAL DE 615 073,97 \$ POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 20 MARS 2019**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-11 d'un montant de 615 073,97 \$ pour la période du 14 au 20 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-223

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 11 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 11**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 9, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 11, la liste des réquisitions numéro 11 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	16 821,10 \$	18 au 22 mars 2019
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	602 084,36 \$	18 au 22 mars 2019
Liste des réquisitions numéro 11	Pièces de comptes à payer	5 866,53 \$	18 au 22 mars 2019

Adoptée

CE-2019-224 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-12 POUR UN MONTANT TOTAL DE 237 428,70 \$ POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 27 MARS 2019**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-12 d'un montant de 237 428,70 \$ pour la période du 21 au 27 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-225 **AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN BLONDIN, PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION, À PARTICIPER AU 4^E RENDEZ-VOUS COLLECTIVITÉS VIABLES DU 25 AVRIL 2019, À MONTRÉAL**

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jocelyn Blondin, président du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur les demandes de démolition, désire participer au 4^e Rendez-Vous Collectivités Viables du 25 avril 2019, à Montréal;

CONSIDÉRANT QU'un membre du conseil doit être autorisé par le comité exécutif pour pouvoir assister à une formation ou à un colloque en vertu du Règlement numéro 4-2001 établissant un tarif applicable pour des dépenses réellement encourues par un membre du conseil pour certains actes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Jocelyn Blondin, président du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur les demandes de démolition, à participer au 4^e Rendez-Vous Collectivités Viables du 25 avril 2019, à Montréal.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses à cette fin, d'un montant maximal de 700 \$, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable.

Les fonds à cette fin seront pris à même le budget du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Février 2019

CE-2019-226 **SOUMISSION 2019 SP 052 - RENOUELEMENT DES FORFAITS CELLULAIRES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 4 mars 2019, les firmes ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Vidéotron ltée, 612, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, H3C 4M8, pour le renouvellement des forfaits cellulaires pour un montant total approximatif pour trois ans de 695 091,34 \$ incluant les taxes. Le contrat est d'une durée de 36 mois débutant au plus tard 20 jours ouvrables suivant l'adjudication du contrat avec la possibilité de renouvellement d'une période additionnelle de 12 mois;

- La firme Telus Communications inc., 300, rue Saint-Paul, Québec, Québec, G1K 7R1, pour l'acquisition des appareils intelligents et cellulaires, selon la section 2 pour un montant total approximatif pour trois ans de 161 884,80 \$ incluant les taxes. Le contrat est d'une durée de 36 mois débutant à la date d'adjudication du contrat avec la possibilité de renouvellement d'une période additionnelle de 12 mois.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2020 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des différents services.

Adoptée

CE-2019-227

RÉSILIATION DE CONTRAT - 2017 SP 174 - SERVICES PROFESSIONNELS – LOT 2 - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-294 du 5 mai 2018, octroyait à la firme WSP Canada inc., un mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation des projets du lot de construction numéro 2 du Programme de réfection et d'amélioration de la flexibilité opérationnelle de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau pour un montant total de 2 961 175,15 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de mettre fin au contrat octroyé à la firme WSP Canada inc. en raison de considérations financières et afin d'assurer une saine administration des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- résilie le contrat de la firme WSP Canada inc., pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils afin de réaliser les projets du lot de construction numéro 2 du Programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau octroyé par la résolution numéro CE-2018-294 du 5 mai 2018;
- autorise le Service des finances - Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2019-228

SOUSSION 2019 SP 080 - SERVICES PROFESSIONNELS - MESURES DE JAUGEAGE, RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET BATHYMÉTRIQUES – SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc., 360, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 1P5, pour les services professionnels d'une

firme spécialisée en relevés bathymétriques et hydrométriques afin de réaliser le jaugeage en période de crue des tronçons, les relevés topographiques permettant de déterminer la ligne d'eau au sol des tronçons ainsi que les relevés bathymétriques des tronçons des rivières des Outaouais, Gatineau, Blanche et du Lièvre, totalisant 458 kilomètres, incluant les options afin de réaliser le jaugeage en période de crue, les relevés topographiques permettant de déterminer la ligne d'eau au sol, et les relevés bathymétriques des tronçons des rivières Noire, Coulonge, Quyon et Petite-Nation, totalisant 114 kilomètres, pour un montant total approximatif de 255 704,40 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 mars 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18018-004-19724	233 492,20 \$	Mise à jour des zones inondables - Honoraires
04-13493	11 120,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 092,20 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-229

PROLONGATION DU SURCROÎT DE TRAVAIL DE MADAME GENEVIÈVE CHARRON À TITRE DE TECHNICIENNE À LA RÉMUNÉRATION ET AUX AVANTAGES SOCIAUX AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES POUR LA SECTION RÉMUNÉRATION, AVANTAGES SOCIAUX ET GESTION DE L'INFORMATION POUR UNE DURÉE DE HUIT MOIS

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre de technicienne à la rémunération et aux avantages sociaux à la Section rémunération, avantages sociaux et gestion de l'information du Service des ressources humaines jusqu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation du surcroît de travail de madame Geneviève Charron à titre de technicien à la rémunération et aux avantages sociaux à la Section rémunération, avantages sociaux et gestion de l'information du Service des ressources humaines jusqu'au 31 décembre 2019.

Le salaire de madame Charron sera celui de la classe 7, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Ressources humaines – Réguliers - Blancs.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

2. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau - Période du 31 janvier au 27 février 2019

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif